

Situation

La situation du Collège des Parcs est dominée par le bâtiment volumineux du collège ainsi que par la grande esplanade, devant l'école, qui est utilisée comme place de jeux et aire de récréation. Le grand mur de soutènement construit en pierres naturelles qui longe la Rue des Parcs fait office de socle pour l'école. Actuellement la grande esplanade au Sud s'étend du collège existant au bord du mur en pierres et manque de hiérarchisation.

Concept

Par l'intégration de fonctions sous la grande esplanade, le mur massif en pierres naturelles n'est plus simplement un mur de soutènement mais se transforme en façade contenant le programme du bâtiment de sport. Ce dernier reprend la fonction de socle. La question se pose : Comment continuer d'articuler la fonction du socle du collège tout en permettant d'éclairer naturellement les salles de sport ?

Le concept proposé résout cette contradiction en séparant les deux fonctions « ouvertures pour l'éclairage naturel des salles de sport » et « fermeture pour création de socle du collège » par la répartition de la grande esplanade sur deux niveaux. L'abaissement de la cour de récréation permet de hiérarchiser la grande esplanade, d'amener de la lumière naturelle latéralement dans les salles de sport souterraines et de créer ainsi une relation à la vie intérieure du « bâtiment-socle ». La fonction de socle est alors reprise par le mur de soutènement qui sépare l'aire de récréation basse de la rampe au Sud. Le nouveau socle est matérialisé en béton pisé composé entre autres des pierres naturelles concassées de l'ancien mur de soutènement.

La nouvelle esplanade se compose d'une aire de récréation supérieure située en face du collège existant et matérialisée en revêtement dur ainsi que d'une aire de récréation inférieure verte, ombragée et intime. Deux escaliers ouverts situés à l'Est et à l'Ouest de la place verte lient les deux aires de récréation et mènent les élèves à l'entrée du bâtiment des salles de sport à la zone inférieure. Des surfaces maximales pour les jeux et l'aire de récréation sont assurées par le renoncement à la pose de lumières zénithale, qui restreindraient l'utilisation de l'aire de récréation.

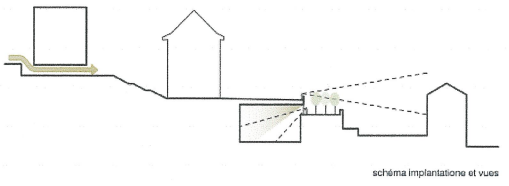


schéma implantation et vues

L'articulation sur différents niveaux de l'esplanade permet de renforcer la relation du collège vis-à-vis des bâtiments voisins au Sud et de mieux intégrer cette place autrefois surélevée et isolée du quartier. La rampe existante est intégralement maintenue. Elle est mise en valeur et renforcée par la création d'un accès direct sur la cour de récréation inférieure. L'accès pour les utilisateurs externes se fait par le bas de la rampe sur la rue des parcs.

Le nouveau préau couvert est situé perpendiculairement au bâtiment scolaire existant. Il accentue l'escalier du côté Est et l'entrée des salles de sport et sert d'intermédiaire volumétrique au bâtiment voisin du côté Est.

Les salles de sport

Les deux salles de sport sont positionnées en souterrain et parallèlement au collège existant, au nord de la cour de récréation Sud. Une bande de fenêtres sur le côté long des salles de sport permet d'amener efficacement de la lumière naturelle et d'offrir des vues depuis la cour de récréation inférieure. C'est également sur ce niveau qu'est située l'entrée des élèves. L'entrée des utilisateurs externes est située à l'angle Sud-Est, au niveau de la rampe et du grand escalier extérieur, et est accentuée par un bâtiment en porte-à-faux. Un ascenseur permet aux personnes handicapées d'accéder à tous les niveaux du bâtiment. Les salles d'équipement et les toilettes sont situées au niveau -3, les vestiaires au niveau -2. En plus des escaliers d'entrée, une volée unique d'escaliers à l'extrémité Est des salles de sport assure la liaison entre les salles de sport et les vestiaires. La connexion au niveau -1 avec sortie vers la zone de pause verte ne sert que de voie d'évacuation.

L'extension de l'école

Le bâtiment de l'extension scolaire est organisé sur 5 étages avec une entrée située au niveau de la Rue de la Côte et une entrée sur l'aire de récréation au Nord. On y trouve deux salles de classe par étage, reliées par un vestibule commun doté des vestiaires. Ce vestibule commun sert de tampon entre les zones de circulations et les salles de classe et offre également une zone protégée et adaptée aux jeunes enfants. Les fenêtres des salles de classe du côté Ouest sont positionnées de telle sorte qu'une vue vers le lac et le long de la rue de la Côte est possible. Le bâtiment voisin problématique du côté Ouest est ainsi caché. La salle de classe du côté Est est orientée vers le Sud et permet également d'avoir une vue sur le lac. Le préau couvert s'ouvre à l'Ouest sur l'aire de récréation « Nord » et forme une zone protégée et réservée aux petits enfants. La salle des professeurs à côté de l'entrée fait face à l'aire de récréation ombragée par de nombreux arbres. En termes de matérialisation, le bâtiment est conçu en béton apparent, teinté, lisse de coffrage ainsi qu'en parties bouchardées.

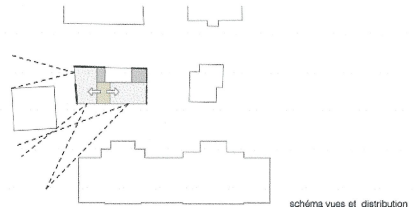


schéma vues et distribution

Aménagements extérieurs

La mise en terrasse du nouveau bâtiment de sport génère trois zones extérieures sur le site du Collège des Parcs: l'aire de récréation au Nord, l'aire de récréation supérieure au Sud et l'aire de récréation inférieure dite «boquet» au Sud.

Aire de récréation supérieure au Sud avec différentes fonctions
En analogie à l'existant, l'aire de récréation supérieure au Sud s'annexe au bâtiment historique. Cette place propose les zones de jeux et de mouvement, une pergola végétalisée qui protège du soleil et des intempéries, ainsi que des jardinières et une fontaine pour les activités de cours d'histoire naturelle. Au Sud, les Micocouillers de Provence (Celtis australis) filent la vue sur les bâtiments en face vis-à-vis du Collège. Les arbres à l'Ouest, le nouveau préau couvert à l'Est et le collège existant ceinturent la cour, qui est revêtue d'une surface dure.

Le boquet, l'alternative à la cour de récréation
En face des salles de sport se situe une zone de détente supplémentaire. On accède à cette aire de manière latérale. La surface, matérialisée par du gravier concassé, est équipée de bancs et entourée spatialement par une toiture de Micocouiller de Provence. Cette zone de récréation est pensée comme une place de pause plus intime et propose une aire de détente agréable en été.

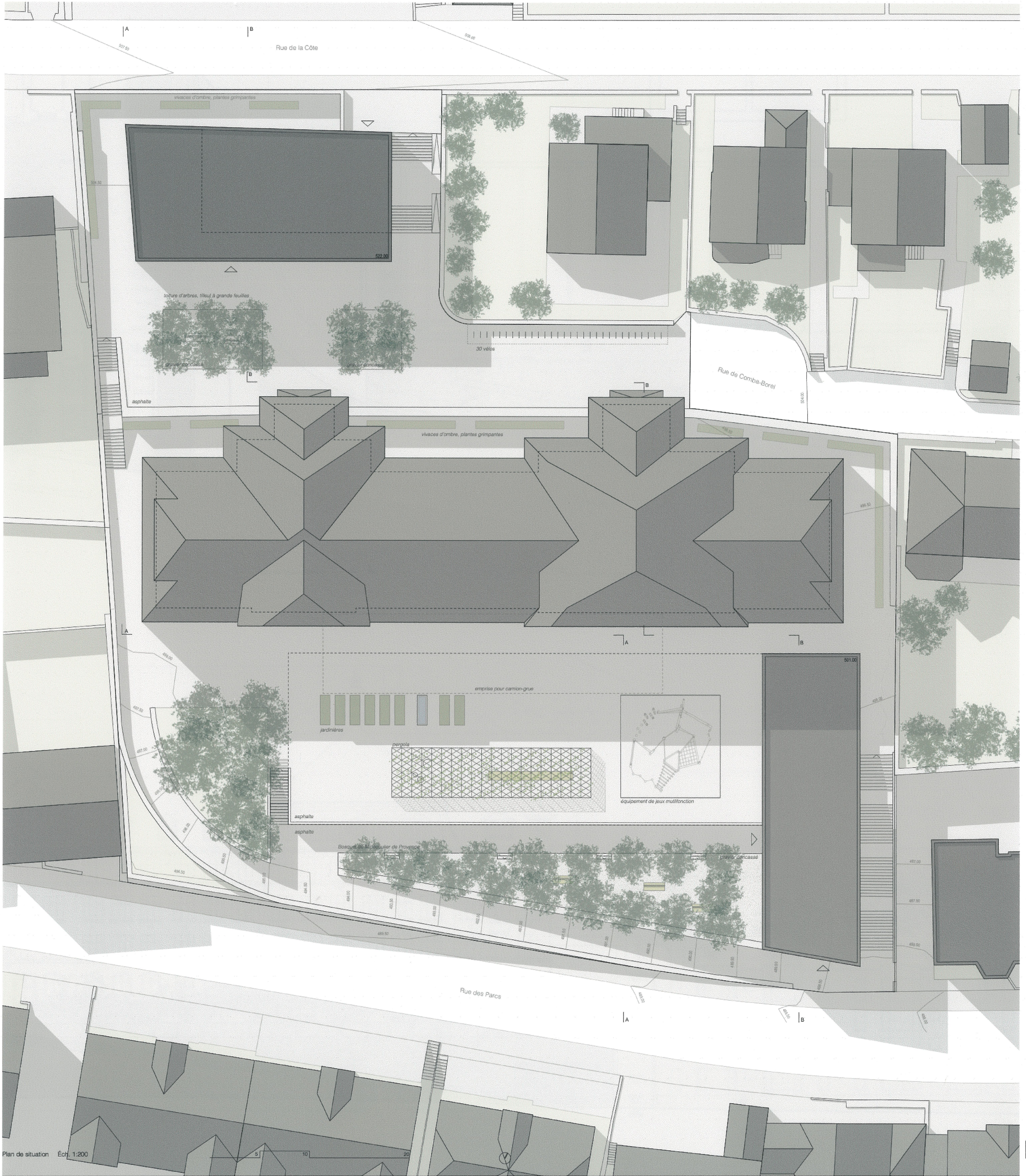
Aire de récréation au Nord avec des îles d'arbres
L'aire de récréation au Nord du collège est structurée par deux îlots d'arbres. Les grands Tilleuls propose de l'ombre et marquent un contraste par rapport au caractère minéral du bâtiment et des revêtements de sols.

Statique

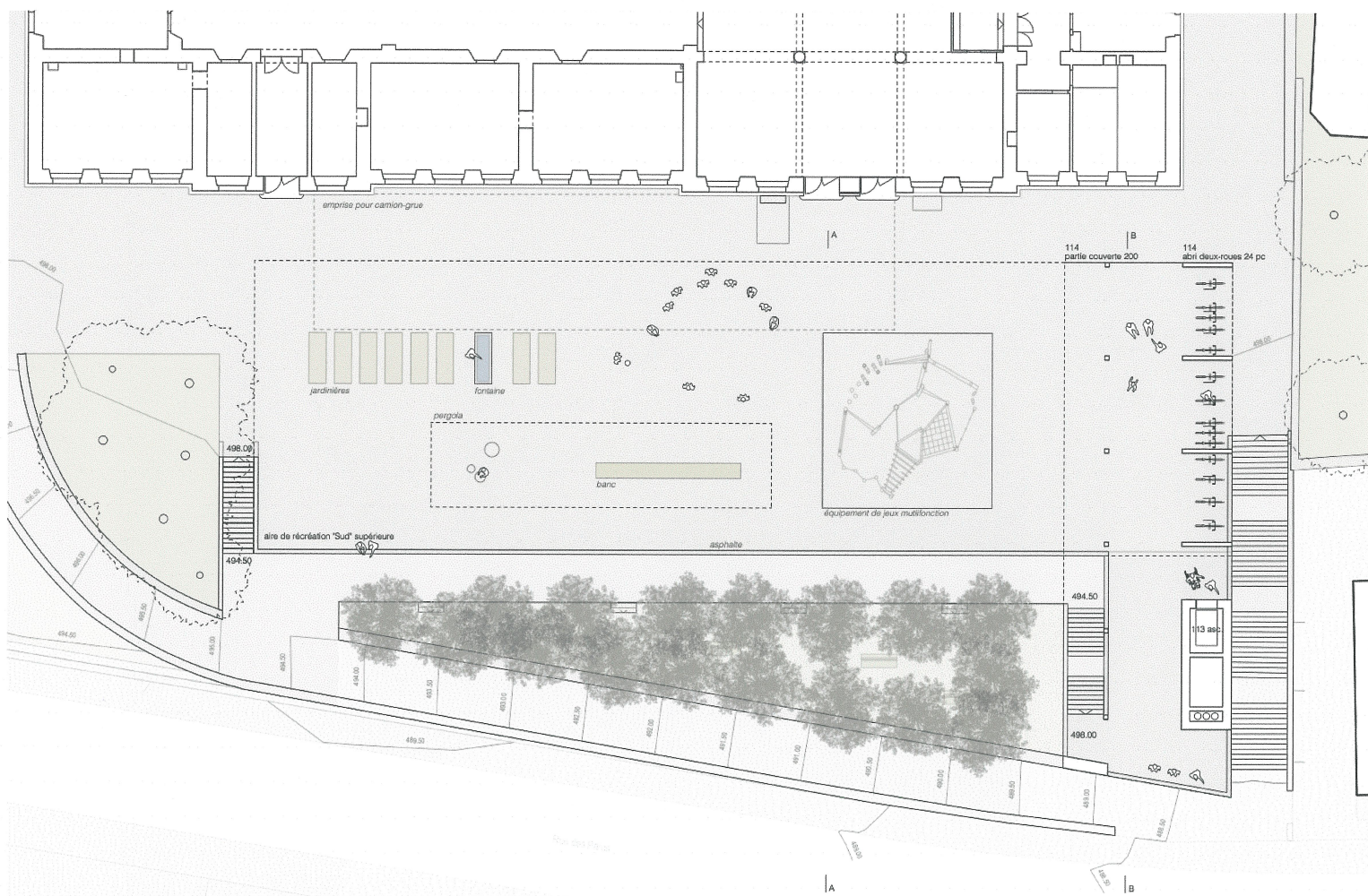
Structure porteuse des salles de sport
Le bâtiment des salles de sport est réalisé en construction massive. La toiture est portée transversalement par des poutres en béton préfabriqué. La structure secondaire est formée de plaques en béton préfabriqué posées sur les poutres en béton. La matérialisation et l'entraxe (env. 4,75m) choisis pour les porteurs permettent de concevoir une toiture optimisée en termes de rentabilité. La séparation de niveaux dans la partie du bâtiment sur deux étages est opérée à l'aide de dalles plates.

Fondation et excavation
Le fond de fouille du bâtiment de sport se trouve vraisemblablement sur une surface de rocher. Les charges du bâtiment peuvent être réparties par un radier et des fondations superficielles.

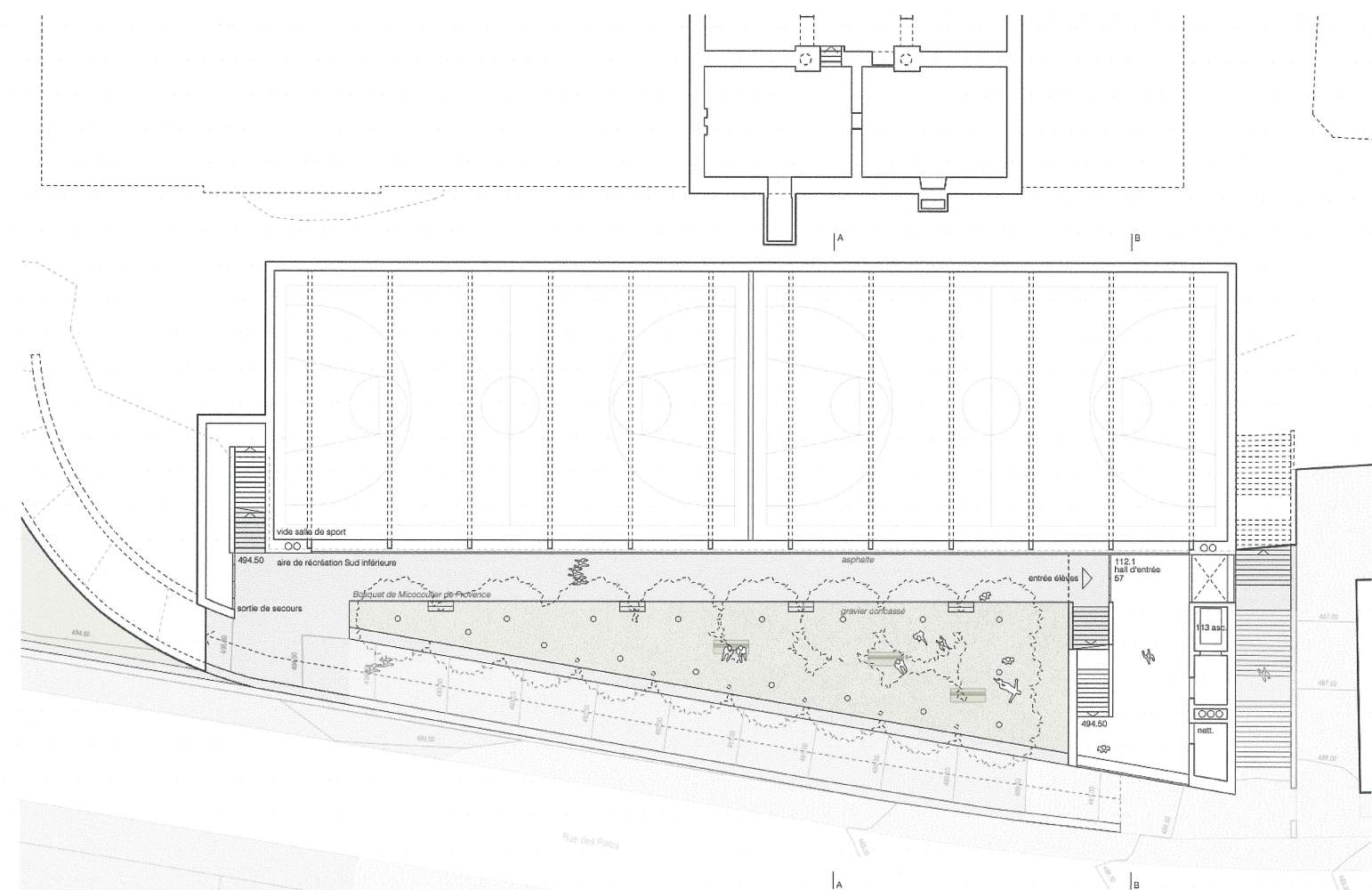
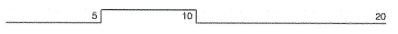
Extension de l'école
La structure porteuse du bâtiment de 5 étages est construite de manière massive avec des poteaux, murs et dalles plates. Grâce à la superposition de la structure et une portée de 7 à max. 7,5m, les épaisseurs de dalles peuvent être optimisées du point de vue économique. La continuité de la structure verticale est conservée sur tous les étages.



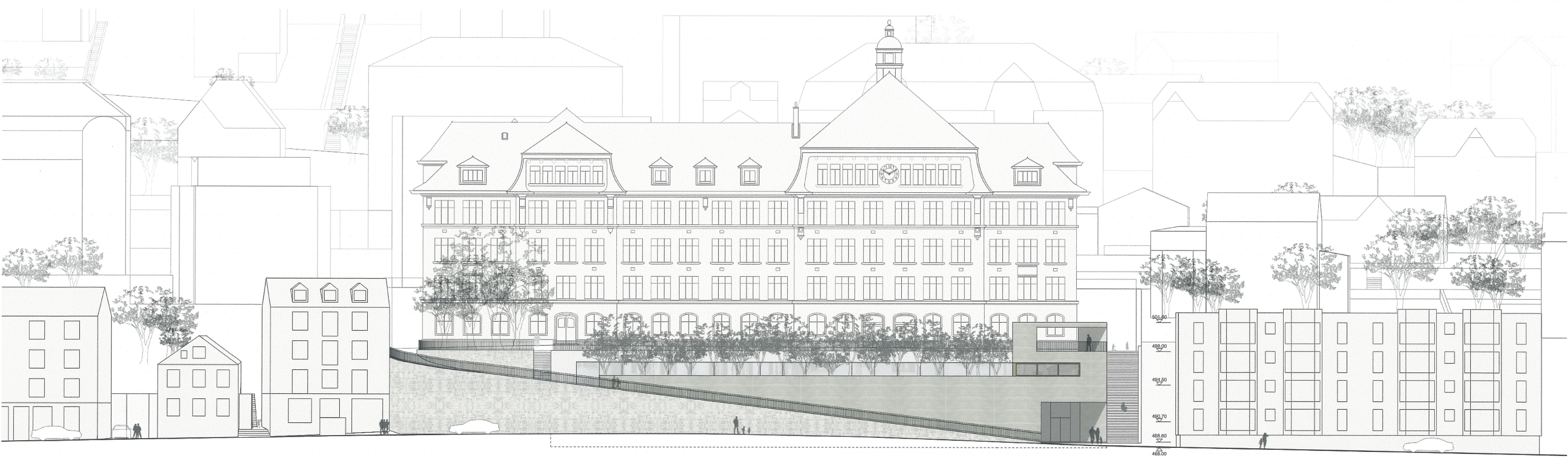
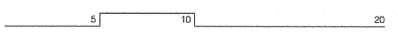
Plan de situation Ech. 1:200



Salle de sport niveau 0 Éch. 1:200



Salle de sport niveau -1 Éch. 1:200



Façade sud Éch. 1:200

